



DOSSIER DE VAE N°1

Dossier de candidature à la validation des acquis de
l'expérience

*« Concepteur/trice en communication
visuelle »*

Autorité responsable Paris College of Art

Code NSF 320v

Certification professionnelle de niveau II (France) et de niveau 6 (Europe), enregistrée
au RNCP par arrêté du 14 janvier 2010 publié au J.O. du 22 janvier 2010

Condition d'accès à la V.A.E.

- **La loi** de modernisation sociale du 17 janvier 2002 concernant le développement de la formation professionnelle permet, à toute personne, de demander sous certaines conditions, la validation des acquis de son expérience (V.A.E.). Ce droit est ouvert à tous : salariés et indépendants, demandeurs d'emplois ou bénévoles.
- **Le bagage** constitué par l'expérience professionnelle est une voie d'obtention à part entière d'un diplôme ou d'un titre sans obligation de reprise d'études. Il est considéré que la V.A.E. n'est pas seulement la reconnaissance d'un savoir mais aussi d'un parcours professionnel personnel.
- **L'expérience** professionnelle à travers ce parcours doit être au minimum de trois années (ou 5000 heures d'activités) exercées en continu ou non, à temps plein ou à temps partiel, correspondant aux connaissances, compétences et aptitudes exigées pour l'obtention du titre postulé.
- **La demande** de validation de tout ou partie de ces trois années relevant d'une activité professionnelle ou d'une expérience bénévole, doit être en accord avec le référentiel spécifique au titre visé, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (CNCP).
- **Les acquis** de l'expérience sont soumis à recevabilité après dépôt du dossier de demande de validation (dossier V.A.E.1). Si le dossier d'inscription est accepté, le/la candidat/e présente alors le dossier de son parcours professionnel (V.A.E.2) et son portfolio (dossier de travaux personnels), lors d'un entretien devant un jury de validation. Pour cette procédure d'évaluation un accompagnement individualisé peut être proposé au/ à la candidat/e désirant renforcer la cohérence de son dossier avec le référentiel de certification du titre visé.

Les étapes du processus de validation de la V.A.E.

Une demande de validation en deux temps

1- Évaluation de la recevabilité administrative de la demande :

- Téléchargement du dossier V.A.E. n°1 par le/la candidat/e
- Renseignement du dossier par le/la candidat/e et versement des frais d'enregistrement
- Envoi du dossier rempli à l'établissement délivrant le titre
- Vérification de la recevabilité de la demande par l'école
- Réponse prononcée dans un délai maximum de deux mois
- Convocation du/de la candidat/e à un entretien avec un/e responsable V.A.E
- La demande du/de la candidat/e doit être faite au moins trois mois avant la certification pour être prise en compte.

2- Dépôt du dossier N°2 de présentation de l'expérience :

- Entretien avec un/e responsable et présentation du portfolio par le/la candidat/e
- Remise du dossier V.A.E. n°2 par l'école
- Un accompagnement individualisé pourra être proposé au/à la candidat/e
- Constitution du dossier
- Dépôt du dossier complet au moins trois mois avant la tenue du jury
- Versement des frais de dossier et de jury
- Jury de validation composé des professionnels concernés avec entretien
- Décision du jury
- Attribution du titre ou acquisition complémentaire de compétences (la certification a lieu en fin d'année scolaire au mois de juin)

Tarification :

- | | |
|---|-------|
| 1. Enregistrement du dossier de candidature et réponse de recevabilité V.A.E. 1 : | 200 € |
| 2. Accompagnement / Conseil (au choix du/de la candidat/e) | 1500€ |
| 3. Dépôt du dossier de présentation de l'expérience V.A.E. 2 : | 500€ |
| 4. Délibération du jury de validation | 800€ |

Dossier de candidature à la V.A.E.

Concepteur/trice en communication visuelle (niveau II)

Photo du/ de la
candidat/e

Nom et prénom _____

Date et lieu de naissance _____

Nationalité _____

Numéro de sécurité sociale (nationalité française) _____

Adresse permanente _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone personnel _____ Téléphone professionnel _____

Adresse électronique _____

Statut professionnel actuel

Salarié/e

Non salarié/e

Bénévole

Sans emploi

Ce dossier de candidature est destiné à évaluer la recevabilité de la demande de validation. La poursuite de la procédure sera effective une fois ce dossier accepté, en vue de constituer dans un second temps, le dossier de présentation de l'expérience (dossier V.A.E.n° 2).

Demande d'inscription à la procédure de V.A.E.

Concepteur/trice en Communication Visuelle (niveau II)

Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Article 137 « Art. L. 613-3.- Toute personne qui a exercé pendant au moins trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport avec l'objet de sa demande, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré, au nom de l'Etat, par un établissement d'enseignement supérieur. »

Je soussigné/e _____

Né/e le _____ à _____

sollicite l'inscription à la procédure de validation des acquis de l'expérience dans le cadre du titre de « Concepteur/trice en communication visuelle »,

Fait à _____ le _____

Signature du/de la candidat/e

Parcours de formation et diplômes obtenus

Si vous souhaitez détailler davantage ce document, dupliquez la page.

Formation initiale :

- Année _____
- Établissement _____
- Diplôme obtenu _____
- Durée _____

Formation continue :

- Année _____
- Établissement _____
- Diplôme obtenu _____
- Durée _____

Stages effectués

- Année _____
- Organisme et intitulé de la formation _____
- Entreprise / Lieu _____
- Compétences acquises _____
- Durée _____

Parcours professionnel chronologique

Parcours en rapport avec le titre postulé et le référentiel de certification.

Le total des durées cumulées d'activités salariés ou non doit être égal ou supérieur au minimum de trois années.

Si vous souhaitez détailler davantage ce document, dupliquez la page.

1- Période _____

Durée _____

Employeur: _____

Secteur d'activité _____

Emploi occupé _____

Statut _____

Activités/responsabilités _____

2- Période _____

Durée _____

Employeur: _____

Secteur d'activité _____

Emploi occupé _____

Statut _____

Activités/responsabilités _____

3- Période _____

Durée _____

Employeur: _____

Secteur d'activité _____

Emploi occupé _____

Statut _____

Activités/responsabilités _____

Parcours chronologique des activités bénévoles

Activités bénévoles (pratiques artistiques...) en rapport avec le titre postulé.

Si vous souhaitez détailler davantage ce document, dupliquez la page.

1-	Période	_____
	Durée	_____
	Organisme	_____
	Secteur d'activité	_____
	Emploi occupé	_____
	Statut	_____
	Activités/responsabilités	_____
2-	Période	_____
	Durée	_____
	Organisme.	_____
	Secteur d'activité	_____
	Emploi occupé	_____
	Statut	_____
	Activités/responsabilités	_____
3-	Période	_____
	Durée	_____
	Organisme	_____
	Secteur d'activité	_____
	Emploi occupé	_____
	Statut	_____
	Activités/responsabilités	_____

Publications et travaux personnels

Actions de formation, expositions, articles, intervention dans des colloques ou séminaires, œuvres éditées...

Décrire et détailler

Projet personnel et motivation

Votre projet personnel et la place de la V.A.E. au sein de ce projet, le bénéfice de vos parcours de formation et/ou professionnel, les motivations qui vous conduisent à postuler au Titre de Concepteur/trice en Communication Visuelle (niveau II).

Décrire et justifier

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné/e _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse _____ Commune _____ Code postal _____

Déclare sur l'honneur

- que les informations transmises dans le présent dossier sont sincères et véritables,
- ne pas déposer cette année civile une autre candidature pour le même diplôme / titre,
- ne pas déposer plus de trois demandes pour des diplômes différents au cours de cette année civile.

Fait à _____ le _____

Signature du/de la candidat/e

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou fausses déclarations (article L.441-7 du code pénal). Toute fausse déclaration entraînera par ailleurs l'annulation de demande de diplôme / titre par la V.A.E. ou l'annulation de la décision d'attribuer le diplôme / titre.

Pièces à joindre au dossier

- Dossier de candidature complet et signé
- Justificatifs des 3 dernières années d'activités salariées ou non salariées (pour les demandeurs d'emploi, photocopie de la carte Pôle Emploi) et/ou attestations d'activités bénévoles y compris pratiques artistiques et culturelles non rémunérées
- Attestation d'affiliation à un organisme de protection sociale en cas d'activités non salariées
- Un curriculum vitae détaillé
- Photocopies (certifiées conformes) des diplômes obtenus (avec traduction certifiée par les candidats/es titulaires d'un diplôme étranger)
- Attestations du parcours de formation initiale et/ou continue avec justificatifs de validation des connaissances et compétences acquises
- Attestations de stages en entreprises en formation initiale et/ou continue, de stages en situation professionnelle (ou recherche d'emploi, ou reconversion)
- Photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité
- Montant du droit d'enregistrement de 200 euros par chèque bancaire à l'ordre de Paris College of Art, pour l'année scolaire 2013-2014.

Les frais d'enregistrement réglables une seule fois restent acquis à Paris College of Art en cas d'inscription annulée par le/la candidat/e, ainsi qu'en cas de non recevabilité de la demande du/de la candidat/e par l'établissement supérieur privé Paris College of Art.